

zapping produits

Le portail, c'est la santé



Déremboursements, nouvelles offres tarifaires : pas facile de s'y retrouver dans les complémentaires santé.

Le site www.devismutuelle.com permet de comparer avant de choisir. On

peut laisser ses coordonnées pour recevoir les devis d'une quinzaine d'assureurs, se faire conseiller par téléphone, et souscrire un contrat en ligne.

La Société générale innove



De plus en plus, les produits sophistiqués des salles de marché deviennent accessibles aux particuliers. Il en va ainsi des certificats 100 % recherche de la Société générale. La gamme vient de recevoir le prix de l'Innovation 2006 du Forum de l'investissement. Auparavant cotés au Luxembourg et réservés aux institutionnels, ces certificats sont désormais négociables par les particuliers sur Euronext.

Rééquilibrage gratuit



Avec Fructi-Pulse, la Banque populaire propose un mécanisme gratuit de rééquilibrage entre trois supports d'investissement (obligations, actions françaises et actions internationales). Chaque trimestre, les gains en Bourse sont sécurisés sur le fonds en euros de cette assurance-vie. Inversement, si les actions baissent, on puise dans la cagnotte en euros pour réinvestir.

- ★★★★ Excellent
- ★★★ Bon
- ★ Passable

Comprendre...

Le rachat de trimestres

Améliorer sa future retraite en comblant les trous de sa carrière coûte d'autant moins cher qu'on s'y prend tôt.

« La motivation des acheteurs de trimestres ? Partir en retraite plus tôt et dans les meilleures conditions ! » explique Marc Darnault, d'Optimaretraite. C'est la loi Fillon de 2003 qui a mis en place ce dispositif permettant aux assurés sociaux de racheter jusqu'à douze trimestres supplémentaires à la Sécurité sociale. Un bon moyen d'améliorer sa pension de base pour ceux qui n'ont pas le compte d'annuités nécessaire à l'obtention du taux plein de la Sécurité sociale, soit, jusqu'en 2008, 160 trimestres ou quarante ans de cotisation. Réservé dans un premier temps aux 54-59 ans, le rachat de trimestres vient d'être étendu aux 20-54 ans.

On peut racheter ses années d'études (y compris les années de prépa) à condition qu'elles aient été sanctionnées par un diplôme. On peut aussi racheter des trimestres pour compléter les années au cours desquelles on n'a travaillé que quelques mois (jobs d'été, petits boulots).

Dans tous les cas, deux options se présentent. La première, dite du « taux seul », permet d'améliorer la retraite de base de la Sécurité sociale pour atteindre ou se rapprocher du taux plein de 50 %, celui qui assure une pension représentant la moitié du salaire de référence. Par ricochet, cette formule améliore aussi la retraite complémen-

Le parcours du retraité prévoyant

→ Demandez un **relevé de carrière** à votre caisse régionale (délai d'une semaine environ).

→ Remplissez une **demande d'évaluation** : votre caisse vous indiquera le coût du rachat et l'estimation de votre pension après rachat. Vous avez dès lors trois mois pour fournir les justificatifs et six mois pour confirmer votre demande.

→ Demandez à un cabinet spécialisé ou à votre caisse complémentaire de **mettre en balance l'investissement** dans un rachat de trimestres avec d'autres produits d'épargne.

→ Si vous optez pour le rachat de trimestres, remettez à votre caisse votre **confirmation de demande de versement**.

→ A partir du rachat de deux trimestres, **le paiement**, qui doit être complet avant le départ en retraite, peut être échelonné.

taire. En effet, en vertu de l'accord paritaire AGFF, le bénéfice du taux plein au régime de base assure automatiquement le taux plein aux régimes complémentaires. Le rachat de trimestres peut donc avoir un formidable effet de levier sur votre retraite complémentaire. Mais l'accord AGFF n'est valable que jusqu'en 2008 et nul ne sait s'il sera reconduit. Quant à l'option 2, dite « du taux et de la durée », elle augmente le taux de la retraite de base mais aussi le nombre de trimestres total retenu dans la formule – complexe – du calcul de la retraite. Plus onéreuse que l'option 1, elle présente les mêmes avantages en matière de retraite complémentaire. Le choix entre l'une ou l'autre est à étudier au cas par cas avec un conseiller.

L'autre question importante est celle du prix – sachant que

le montant du rachat est déductible du revenu imposable. Au tarif 2006, un salarié de 50 ans affilié au régime général paiera le trimestre entre 2 359 et 4 662 euros selon son niveau de revenus et l'option choisie. A 30 ans, la fourchette varie de 1 272 à 2 513 euros. A 60 ans, elle passe de 2 854 à 5 640 euros. Autrement dit, plus on attend, plus c'est cher. Si votre soixantième anniversaire approche, n'hésitez pas à vous pencher sérieusement sur la question. Et si vous décidez de racheter des trimestres, formulez votre demande avant la fin de l'année. Cela vous permettra de profiter du barème 2006, sachant que la note sera plus salée dès le 1^{er} janvier 2007.

Muriel Breiman

+WWW
lexpansion.com

Retrouvez sur notre site le barème complet du rachat de trimestres.